



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 1'986'500.- pour la réfection du terrain synthétique et du Hobbyland des Forges

(du 16 mars 2009)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le terrain des Forges, dont la rénovation fait l'objet du présent rapport, a été construit en 1986, sur la base d'une solution de terrain tout temps. La surface de jeu est actuellement en terre battue, de type « Halden Rot-Ferro ».

Ce n'est point faire affront à ce type de terrain que d'affirmer qu'il ne présente plus les conditions nécessaires à la pratique actuelle du football. Ajoutons également qu'il est devenu dangereux pour l'intégrité physique des sportifs.

Le terrain actuel, malgré sa vétusté, est utilisé par des milliers de joueurs depuis plus de 23 ans. Il est à souligner que le quartier des Forges abrite une forte densité de population, dont de nombreux jeunes. Pour ceux-ci, ce terrain est un lieu de rencontre et de jeu de première importance, unique dans ce quartier peu doté en infrastructures collectives.

La nécessité d'assainir ce terrain a été constatée depuis plusieurs années et nous devons constater aujourd'hui qu'il y a urgence pour sa rénovation. Notons que le Conseil général a relevé, en 2008, la priorité de ces travaux.

Priorités

Aussi bien dans son programme de législature 2004 – 2008 que dans le rapport relatif à la politique des sports, adopté par votre Autorité le 29 août 2006, le Conseil communal a souligné qu'en matière d'infrastructures sportives, la priorité reste à l'entretien et à la remise à niveau des installations existantes, avant d'envisager des constructions nouvelles. C'est dans cet esprit que les budgets d'investissements du Service des sports ont été définis par le Conseil communal ces dernières années.

Lors de l'élaboration de la planification financière 2004 - 2008, un crédit avait été prévu pour le remplacement du terrain en terre battue des Forges par un revêtement de gazon synthétique. Malheureusement, la situation financière de la Ville nous a contraints à renoncer à cet investissement pourtant nécessaire et à le reporter sur 2009.

Situation actuelle et utilisation des terrains

Les effectifs des clubs de football, y compris ceux de notre cité, ont considérablement augmenté ces dernières années, en particulier suite à l'Euro 08 organisé dans notre pays conjointement avec l'Autriche.

Il est intéressant de relever qu'un terrain de football en gazon naturel ne peut supporter plus de 15 à 20 heures d'occupation par semaine, alors qu'un terrain synthétique de 3^{ème} génération permet sans problème une utilisation de 60 heures par semaine. A ce propos, nous pouvons prendre comme exemple les quelques semaines d'utilisation de notre nouveau terrain du collège de la Charrière. Il a été pendant les week-ends d'octobre le seul à pouvoir recevoir, lors d'une période très pluvieuse, les joueurs de football de notre ville avant l'arrivée de la neige. Par ailleurs, l'expérience que la Ville de Neuchâtel a acquise depuis la mise en exploitation de La Maladière et des terrains de Pierre à Bot confirme cette analyse.

Notre philosophie concernant l'utilisation des terrains de la ville va dans une direction de partage et de planification judicieuse afin que tous les clubs de la ville puissent profiter de ces nouvelles infrastructures.

Terrains synthétiques du stade et du collège de La Charrière : point de la situation

En avril 2008, le Conseil général votait un crédit de CHF 1'546'340.- pour la réfection des deux terrains synthétiques du collège et du stade de la Charrière.

Dans son rapport, le Conseil communal émettait une réserve concernant l'agrandissement du terrain du stade, car l'homologation de celui-ci n'était pas assurée et il s'agissait d'avoir des garanties quant à celle-ci avant d'entamer les travaux. Le surcoût pour le seul agrandissement était devisé à CHF 440'000.-.

Les travaux de rénovation du terrain synthétique du collège ont débuté en août 2008 et il ne reste que des finitions à réaliser (clôture et système d'arrosage). Le coût prévu de CHF 596'000.- sera tenu.

Pour ce qui est du terrain du stade, nous avons pris les dispositions pour nous assurer que l'homologation serait garantie par l'ANF (Association neuchâteloise de football). Après de nombreuses discussions, il apparaît que malgré le projet d'agrandissement, ce terrain ne répondra pas aux normes (surface de jeu et distance de sécurité) et, en conséquence, restera une surface d'entraînement, sans possibilité d'y faire se dérouler des matchs jusqu'en deuxième ligue inter, ce qui était l'objectif initial. Le Service des sports a mené la réflexion avec les principaux utilisateurs des terrains de la Charrière ainsi qu'avec les représentants de la SFL (Swiss football league).

En conséquence, et conformément aux engagements pris devant le Conseil général et la Commission des sports, le Conseil communal a pris la décision de renoncer à l'agrandissement de ce terrain.

Par contre une rénovation de la surface de jeu reste nécessaire.

Le Conseil communal a estimé qu'il fallait prendre en compte la question de la réhabilitation du centre sportif de la Charrière de manière globale. Il est donc préférable aujourd'hui de ne pas engager de dépenses importantes sur ce site, dépenses qui pourraient se révéler peu judicieuses dans un avenir proche. Dès lors, plutôt qu'une rénovation complète du terrain (sous-couche et surface de jeu), il est apparu qu'il valait mieux ne réaliser qu'une réparation. Cette manière de faire nous permet d'exploiter ce terrain pendant encore quelques années. Dans l'intervalle, et grâce à un crédit d'étude que le Conseil communal a accordé récemment, il sera possible de déterminer globalement l'avenir de cet important site sportif.

En conséquence, le Conseil communal a pris les dispositions suivantes :

- Abandon du projet d'agrandissement du terrain synthétique du stade de la Charrière ;
- Réparation du synthétique actuel pour le faire durer encore quelques années (coût estimé à environ CHF 40'000.-, sous réserve d'un budget précis qui sera établi après la fonte des neiges) à imputer sur le crédit alloué par le Conseil général ;

- Attribution d'un crédit de CHF 90'000.- pour une étude complète de la réhabilitation du stade de la Charrière (notamment tribune Abbeglen, terrain principal, buvette de l'association et locaux pour le personnel) et du Pavillon des sports en vue d'un rapport au Conseil général.

A noter encore que le Conseil communal entend également mener durant cette législature une étude sur le développement à long terme de l'ensemble du quartier Est de la Ville, en lien notamment avec le projet de contournement routier. En conséquence, il n'envisage plus le développement du secteur Sud du site de la Charrière à court terme et en-dehors de cette vision d'ensemble.

D'un point de vue financier, l'utilisation du crédit accordé par le Conseil général se présente donc ainsi :

- Crédit accordé : CHF 1'546'340.-
- Réhabilitation du terrain du collège : CHF 596'000.-
- Réhabilitation légère du terrain du stade : environ CHF 40'000.-
- Solde qui ne sera pas engagé (dépense initialement prévue en 2010) : **CHF 910'340.-**

Historique

Le premier terrain en gazon synthétique, composé entièrement de fibres artificielles, est apparu en 1968. Cette technique, dite de la 1^{ère} génération, fabriquée jusqu'à la fin des années septante, a été développée notamment pour la pratique du base-ball et du hockey sur terre. Dès cette période, la deuxième génération (comme celui du centre sportif de la Charrière) s'est transformée, avec l'apparition de sable de quartz dans les fibres, rendant ces surfaces beaucoup plus agréables pour jouer au football.

Actuellement, la technique ayant notablement évolué, les pelouses synthétiques sont de la 3^{ème} génération. Avec ces nouvelles surfaces, les joueurs retrouvent pratiquement les mêmes sensations que sur un gazon naturel.

Ce nouveau gazon est constitué de fibres en polyéthylène, d'une ou deux sortes différentes suivant le fabricant, qui sont reliées à un support construit en polyester et en polyéthylène. Du sable de quartz est déposé au fond du tapis afin de le lester, puis une certaine quantité de caoutchouc (granulats) remplit le gazon.

Utilisation et homologation

L'évolution de ce matériel permet vraiment de jouer « presque » comme sur une surface naturelle. Il favorise la pratique du football lorsque les conditions sont particulièrement difficiles, ce qui n'est pas le cas pour les surfaces naturelles, surtout à 1000 mètres d'altitude. Nous constatons également que le coût d'entretien est nettement inférieur à celui d'un terrain standard malgré l'investissement plus élevé de départ.

Plusieurs études nous montrent que le coût horaire est inférieur de moitié à celui d'un terrain en gazon et relativement identique à celui existant actuellement sur le terrain de sport des Forges.

Il est désormais admis que ces terrains représentent plus qu'une alternative à nos terrains naturels et nous restons persuadés que le fait d'avoir des terrains naturels et synthétiques permet une offre complémentaire. L'évolution qualitative de ces derniers n'est plus à démontrer et les instances internationales du football (UEFA, FIFA) agréent ces pelouses.

Ces organismes ont édité une grille de critères pour homologuer ces surfaces : roulement et rebondissement du ballon, souplesse, absorption des chocs, résistance à la rotation, etc. Après avoir subi ces tests, le type de gazon reçoit une ou deux étoiles. Pour accueillir des équipes évoluant dans des ligues supérieures, l'obtention de deux étoiles est nécessaire, mais paradoxalement, le coût des gazons deux étoiles n'est pas forcément plus élevé.

Aspect environnemental

La récupération de l'ancien revêtement ne pose pas de problème particulier car, d'une part, aucun métal lourd n'est contenu dans sa composition et que, d'autre part, l'entreprise est tenue de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter les ordonnances et directives légales liées à la protection de l'environnement.

Etude médicale sur les risques de blessure

Sur une base de 1000 heures d'utilisation et pour différents types de blessures, les statistiques démontrent que le nombre de blessures est inférieur de 50 % sur gazon synthétique, par rapport à une surface en gazon naturel ou en terrain stabilisé (Forges). En ce qui concerne les blessures de fatigue et musculo-tendineuses, les résultats sont identiques. A noter qu'une grande différence a encore été relevée sur les terrains dont la sous-couche est équipée d'un revêtement élastique, comme cela sera le cas aux Forges.

Descriptifs techniques et choix de cette réalisation

Le nouveau revêtement proposé est de type FIFA 2 Star, reconnu par l'ASF et certifié ISO.

Le marché, en plein développement de ce genre de produits, notamment depuis leur homologation, a vu de nombreux fabricants se lancer dans la production de ces surfaces. Chaque année, de nouveaux types de revêtements apparaissent. Cette situation, relativement difficile à gérer surtout par la complexité du sujet, implique d'avoir recours à un conseiller technique reconnu. Ce dernier, avec la contribution d'un bureau de génie civil, a reçu la mission d'élaborer un cahier des charges très pointu allant de la rédaction des soumissions, à la surveillance du chantier et au choix des matériaux.

Pour que le projet soit complet, nous avons élaboré une réhabilitation comprenant non seulement le terrain de jeu mais également l'arrosage, les projecteurs, la clôture du terrain et la rénovation du Hobbyland. Ces derniers éléments n'étaient pas pris en compte, ni chiffrés, dans l'estimation du montant inscrit dans les investissements.

Le terrain de jeux (Hobbyland) annexé au terrain de football mérite, lui aussi, une réhabilitation importante au vu son état à la limite de la dangerosité. Le fait de prévoir cette rénovation en même temps que celle du terrain va nous permettre de faire l'économie d'environ CHF 30'000.- car une rénovation complète de cette installation reviendrait à environ CHF 60'000.-. Cette différence de coût s'explique notamment par le fait que les entreprises seront déjà sur place pour effectuer ces travaux et que la surface synthétique nous sera offerte. Par ailleurs, nous allons également prendre contact avec la société privée qui a financé, à l'origine, l'installation de ce Hobbyland pour voir si une possibilité de soutien financier de sa part est envisageable. En cas de refus, nous nous tournerons vers d'autres partenaires potentiels.

Conformément à la législation, cette réalisation est soumise à la procédure des marchés publics, avec publication dans la feuille officielle et sur SIMAP. La procédure a été lancée, sous réserve de l'approbation du présent rapport.

Cinq entreprises ont manifesté leur intérêt pour ces travaux. De nombreux critères, tant techniques que financiers, ont été arrêtés de manière à ce que ce projet corresponde pleinement à la mission d'un terrain de sport en gazon synthétique. Notre choix c'est porté sur le revêtement qui offre la meilleure durabilité.

Travaux et coût :

Gros œuvre (génie-civil, drainages, arrosage)	CHF 965'000.-
Terrain synthétique (Football Turf)	CHF 700'000.-
Dépose des projecteurs.	CHF 12'000.-
Remise en conformité électrique pour les nouveaux projecteurs	CHF 20'000.-
Projecteurs (6 Pièces)	CHF 63'000.-
Main courante	CHF 27'000.-
Grillage	CHF 45'000.-
Bureau de Génie civil + Consultant Terrain Synthétique	CHF 67'000.-
Géomètre	CHF 1'500.-
Frais de laboratoire	CHF 6'000.-
Terrain de jeu (Hobyland)	CHF 30'000.-
Divers et Imprévus (Frais supplémentaires éventuels de terrassement)	CHF 50'000.-
Total TTC	CHF 1'986'500.-

Calendrier des travaux

Notre objectif est de faire réaliser ces travaux autant que possible pendant les vacances scolaires. Cependant, vu l'ampleur de ces derniers, un débordement avant et après celles-ci est inévitable. Les utilisateurs de cette installation (écoles et clubs) subiront quelques inconvénients pendant la durée des travaux. Le Service des sports mettra tout en œuvre, comme il l'a fait lors de la réalisation du terrain synthétique du Collège de la Charrière, pour minimiser les conséquences négatives pour les utilisateurs.

Les étapes du projet de rénovation sont les suivantes :

- Adjudication définitive ;
- Début des travaux à fin mai 2009 après le délai référendaire ;
- Fin des travaux prévus à mi-septembre 2009.

Conséquences sur les finances et subventions

Les travaux présentés dans ce rapport feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Fonds des sports ; les éventuelles subventions reçues (en principe 10%) seront portées en déduction du crédit sollicité.

La charge annuelle moyenne pour la Ville sera de :

- Amortissement : CHF 1'986'500.- * 4.40 % (taux moyen)	CHF 87'406.-
- Intérêts à 3.80% (taux moyen des emprunts ville) sur la moitié de l'investissement	<u>CHF 35'378.-</u>
soit une charge annuelle moyenne de	CHF 117'153.-

Les travaux susmentionnés figurent au budget des crédits à solliciter pour un montant de CHF 1'300'000.- au Service des sports. La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclu dans le budget. Le dépassement par rapport au budget sera compensé par l'abandon d'autres investissements, d'une valeur équivalente, figurant parmi les objets portés au budget des investissements.

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune, dès lors qu'il s'agit de réhabiliter un terrain existant.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Afin de continuer la collaboration et le rapprochement avec la Ville du Locle, les projets de réhabilitation, de rénovation ou de construction de nouveaux terrains sont communiqués au Conseiller communal responsable des sports de la Ville du Locle, dans le but d'éviter les redondances d'infrastructures et de garantir la complémentarité de nos installations respectives.

Éléments relatifs au développement durable

L'état de santé détermine dans une large mesure la qualité de vie de l'individu. Il exerce aussi une influence importante sur la vitalité économique. La protection et la promotion de la santé sont par conséquent deux objectifs prioritaires du développement durable. Notre Ville, par son soutien aux clubs sportifs, en l'occurrence à tous les clubs de football de la ville, par la réhabilitation de cette infrastructure, s'inscrit pleinement dans les buts poursuivis en matière de promotion de la santé.

Il convient de relever également que l'entretien d'un terrain synthétique (un simple lavage – brossage hebdomadaire) est moins onéreux et plus respectueux de l'environnement que celui d'un terrain en gazon naturel, qui nécessite un apport conséquent de produits chimiques.

Préavis de la Commission des sports

Lors de sa séance du 12 mars 2009, la Commission des sports a été saisie du rapport. Elle a donné un préavis favorable au projet de rénovation du terrain de football des Forges, sans remarques particulières et en recommandant son acceptation par le Conseil général. Il est à noter que ce projet a reçu un soutien unanime de la part de la Commission.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:
Jean-Pierre Veya

La chancelière:
Muriel Barrelet

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu le rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 1'986'500.- est accordé au Conseil communal pour procéder à la rénovation du terrain synthétique et du Hobbyland des Forges.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux annuel de 4.40%.

Article 4.- Les subventions éventuelles viendront en déduction du crédit.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président
Philippe Lager

Le secrétaire
Cyril Pipoz